

PROGRAMME DE FORMATION

Membres du Comité Social et Economique Santé Sécurité et Conditions de Travail pour les entreprises de moins de 300 salariés

Formation Initiale

Référence : CSEO03

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Membre du CSE, vous souhaitez vous former sur votre rôle et vos missions en tant qu'élu.
Répondre à l'obligation de suivre une formation ;

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur :
Les textes législatifs et le code du travail.
Les risques spécifiques liés à l'activité de l'entreprise traités et inclus tout au long du déroulement de la formation.

PUBLIC ET PREREQUIS

- Les membres du C.S.E titulaires et suppléants.
- Tout autre membre du personnel.

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé.

MODALITE DE LA FORMATION

- 35 heures en **présentiel**.
- Effectif moyen : **10 personnes maximum**.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire en matière de santé et sécurité au travail.
- Maîtriser les différentes missions confiées aux membres du C.S.E /S.S.C.T.
- Donner des avis, faire des recommandations en matière de santé et sécurité au travail.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Cahier d'exercices.
- Supports documentaires sources certifiées.
- Powerpoint et vidéos : CARSAT.INRS.

VALIDATION /EVALUATION

- Alternances des séquences théoriques par des exercices et des travaux réalisés en groupe, mise en situation avec des jeux de rôles pour évaluer l'atteinte des objectifs.
- **Un examen théorique** via un **QCM**.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « **Evaluation de la formation** ».

DOCUMENTS REMIS

- **Attestation de formation** remise au participant.
- **Attestation de présence**.



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr



Cette prestation est accessible
sous conditions aux personnes
en situation de handicap.



PROGRAMME DE FORMATION

Membres du Comité Social et Economique

Santé Sécurité et Conditions de Travail

pour les entreprises de moins de 300 salariés

Formation Initiale

DEROULE DE LA FORMATION

✦ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur.

En cas de PANDEMIE, application des recommandations INRS.

✦ LE CADRE JURIDIQUE.

- Les textes juridiques en santé et sécurité au travail : les textes internationaux, les textes nationaux et les textes professionnels.
- Evolutions et les enjeux de la prévention : les démarches de certification, le développement durable, la responsabilité sociale de l'entreprise...

✦ LE ROLE ET LE FONCTIONNEMENT DES MEMBRES DU CSE.

- Les missions et les attributions des membres du CSE liée à la Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- Périodicité des réunions, ordre du jour et compte rendus.
- Durée et fin des mandats.

✦ LA PREVENTION.

- Les principes généraux de prévention.
- Les formations et leurs impacts sur la sécurité. L'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention et protocole de sécurité.
- Les acteurs de la prévention : internes et externes tels que le service de santé au travail, l'inspection du travail, la CARSAT, la DREAL...
- Les indicateurs de performance en santé et sécurité au travail : le nombre d'accidents du travail, la gravité, les indicateurs de dysfonctionnement.
- Les responsabilités civiles, responsabilités pénales et notion de faute inexcusable.
- La démarche d'évaluation des risques professionnels : le document unique d'évaluation risques professionnels et environnementaux.
- La notion de danger grave et imminent. Le droit d'alerte et le droit de retrait.

✦ DES CONNAISSANCES ET DES OUTILS

- Préparer, organiser et rendre compte pour une réunion de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- Etude des facteurs de risques et des conditions de travail de l'entreprise.
- La visite et l'ergonomie : de l'étude des postes de travail à l'étude des conditions de travail.
- Réaliser des enquêtes et analyser les causes des accidents du travail, de maladies professionnelles. Arbre des causes, Méthode ISHIKAWA, 5 pourquoi...
- Réaliser un document de synthèse avec les actions préventives et correctives.
- Les risques psychosociaux ou le mal-être au travail.
- Le référent pour lutter contre le harcèlement sexuel et agissement sexiste en entreprise.
- Mesures concrètes d'améliorations.

✦ UN CONTROLE CONTINU EST EFFECTUE ET UNE EVALUATION THEORIQUE VALIDE LES CONNAISSANCES

Durée : 34 Heures 40

✦ BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES. 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : « Supports pédagogiques ».

